

Rabat, le 4 juin 2016

Atelier thématique sur l'évaluation de la mise en œuvre du RGC fixant les formes et les conditions de délivrance des autorisations en matière d'urbanisme

Dans le cadre de son plan stratégique 2015-2017, et compte tenu de son rôle en matière de co-construction des politiques publiques urbaines en partenariat avec le Ministère de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire, la Fédération des Agences Urbaines au Maroc MAJAL a organisé, à Rabat, le samedi 4 juin 2016, en concertation avec le Ministère, un atelier thématique relatif à l'évaluation de la mise en œuvre du règlement général de construction (RGC) fixant la forme et les conditions de délivrance des autorisations en matière d'urbanisme.

Cet atelier, qui a regroupé les directeurs des Agences urbaines, les responsables de la gestion urbaine au sein de ces Agences, ainsi que certains responsables du Ministère intervient après environ trois ans de l'entrée en vigueur du RGC qui a pour finalité de contribuer à l'amélioration de l'environnement des affaires et à la promotion de l'investissement ainsi qu'à la consolidation des règles de bonne gouvernance dans le domaine de l'urbanisme. Dans son mot d'ouverture des travaux de cet atelier Mme Khaddouj Guenou, présidente de MAJAL a insisté sur les objectifs attendus à savoir qu'il s'agit d'un bilan d'étape après trois années de pratique sur le terrain.

Mme Guenou a également souligné la nécessité de réussir ce chantier qui vise à asseoir de nouvelles bases de gouvernance en urbanisme et que tous les efforts doivent converger vers sa réussite.

M. Toufik BENALI, Directeur de l'Urbanisme a, pour sa part, rappelé le contexte de l'adoption du décret instituant le RGC marqué par l'adoption de la Nouvelle Constitution en Juillet 2011 et la consécration de certains grands principes caractérisant l'Etat de droit tels que la reddition des comptes, les questions de gouvernance.

Les interventions qui ont eu lieu par la suite ont insisté sur Le rôle déterminant des agences urbaines, en tant que composante du paysage institutionnel local, dans le processus de la nouvelle organisation définie par le RGC et particulièrement dans l'accompagnement et l'encadrement techniques des communes et l'animation du développement territorial d'une manière générale.

Les intervenants ont souligné, également, que le RGC a beaucoup de points forts et a exercé un impact important sur plusieurs aspects de la gouvernance de l'urbanisme au niveau territorial et sur la dynamisation du climat des affaires. Mais sa mise en œuvre, comme tout nouveau texte, demande du temps et des efforts collectifs de l'ensemble des acteurs pour l'assimilation des nouvelles dispositions et pour la mise en adéquation entre les besoins recensés et les moyens nécessaires à leur mise en œuvre.

Cette rencontre a été, également, l'occasion de mettre en réseau les chefs de départements de la gestion urbaine au niveau des Agences Urbaines dans le cadre d'un club thématique dédié qui constituera un espace d'échange, de partage et de débat autour des questions relatives aux circuits, procédures et aspects techniques de l'instruction des dossiers d'autorisation en matière d'urbanisme.